



## OBTENIR UNE PENSION ALIMENTAIRE

Par **sarah**, le **15/02/2013** à **11:47**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 1997. Lors de mon divorce ma situation financière était plutôt bonne et mon mari ne m'a jamais versé la moindre pension et n'a jamais subvenu au besoin de sa fille, alors qu'il l'avait promis mais malheureusement verbalement.

A ce jour, à la suite d'un cancer, je suis en invalidité et ma situation financière s'est dégradée. Mon ex-mari a toujours eu une vie des plus aisée, il est adjudant-chef de gendarmerie avec un très bon salaire, ne payant pas de loyer et peu ou voire pas de charges pour son appartement et pourtant il ne nous ayant jamais aidé moi et ma fille durant toutes ses années, pensez-vous que je puisse obtenir une pension alimentaire de mon ex-mari après autant de temps et quelles démarches dois-je faire ?

Avec mes remerciements.

Bien cordialement.

Sarah

Par **cocotte1003**, le **15/02/2013** à **13:21**

Bonjour, pour vous c'est trop tard, c'était au moment du divorce qu'il fallait demander une prestation compensatoire. Pour votre fille, il faut saisir le jaf du tribunal dont dépend le domicile de l'enfant. Si votre fille fait des études ou est en recherche active d'emploi, elle doit saisir le tribunal s elle est majeur sinon c'est à vous de le saisir. le JAf peut etre saisi avec ou sans avocat. Si lors de votre divorce le juge n'a pas inscrit l'obligation du versement d'une pension alimentaire, votre ex était tout à fait en droit de ne pas payer, cordialement

Par **sarah**, le **15/02/2013** à **14:16**

Merci pour réponse, en fait la confiance m'a desservi !!!